



DÉSARROI DÉJÀ ROI

La publication des postes de CPIP pour la mobilité nationale 2026 laisse apparaître un premier scandale : seulement quinze postes dévolus à la DISP Grand-Ouest, très loin donc du nombre nécessaire pour couvrir les manques dans les différents services et permettre un fonctionnement minimal.

M. le directeur interrégional a cru pertinent de rajouter un clou au cercueil des SPIP de sa DISP. Grâce à lui en effet, il n'y aura pas de possibilité de mouvements sur toute la DISP Grand-Ouest, en dehors des deux sites retenus pour l'expérimentation EGIP (Angers et Saint-Brieuc).

Cette situation indigne résulte du seul choix du DI qui a préféré annuler la répartition initiale qui prévoyait dix postes pour les sites retenus et 5 postes ventilés entre le Morbihan, l'Orne et la Loire-Atlantique. Les 15 postes sont désormais consacrés aux expérimentations EGIP pour le pré-sententiel, condamnant de fait quasiment la possibilité de mouvements entre services.

Pour le SPIP 44, l'ouverture de trois postes ne couvrirait déjà pas les départs (concours, retraites...) dans un contexte où il n'y a (presque) plus de CPIP contractuels et où le pôle de CPIP placés n'est même pas pourvu de tous ses postes (deux CPIP placés sur le pôle au lieu de trois).

Choisir de dégrader les conditions de travail de ses agents et de ralentir leur carrière dans le seul but de suivre le sens du vent, fut-il néfaste, est un phénomène courant dans la haute administration française. Ce comportement déshonore toujours son auteur, reste toujours une expression inacceptable de mépris envers les personnels et les plonge un peu plus dans le désarroi.

Saint-Herblain, le 02 avril 2026
Les responsables syndicaux de la CGT IP des SPIP 44 et 85